

Séance du 27 mai 2010



MAIRIE D'AUSSEVIELLE



Membres en exercice : 15
Membres présents : 13
Membres votants : 14

Date convocation : 20/05/2010

Affiché le 21/05/2010

L'an deux mille dix le vingt sept mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUSSEVIELLE se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur LOCATELLI Jacques, Maire.

Étaient présents : MM. (Mmes) COMTE Alain. DESPERBASQUE Eric. DEYROZE Patrick. HAURIE Jean-Philippe. POURTAU Dominique. CHEVASSUT Catherine. ESTANGUET Thérèse. KELLER Aurore. LAZARO Brigitte. LOISEL Nathalie. MONIN Claudie. NOTTER Eveline.

Absents excusés : MM. HALLAUER François. ZANOTA Jean-Marc qui a donné procuration à M. DESPERBASQUE Eric.

Secrétaire de séance : Mme NOTTER Eveline.

Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde les questions à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. SIVU du Val de l'Ousse : modification de la tarification.
2. Plan d'Accessibilité des Handicapés aux voiries et espaces publics (PAVE).
3. Mise en place d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères à caractère incitatif.
4. Convention voirie entre la commune et la C.C.M.B..
5. SIAEP de Lescar – Bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2009.
6. SAFER.
7. Acquisition d'un appareil pour nettoyer les sols.
8. Questions et informations diverses.

L'ordre du jour diffusé lors de la convocation du Conseil Municipal peut faire l'objet de modification.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à présenter le sujet suivant :

- budget principal, vote du budget primitif de l'exercice 2010, rectificatif.

SIVU DU VAL DE L'OUSSE – MODIFICATION DE LA TARIFICATION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les tarifs actuellement appliqués par chaque commune au niveau assainissement.

Afin de préparer l'impact financier du fonctionnement de la future station, il y a lieu de pratiquer la même tarification sur les trois communes dès cette année, à savoir, pour AUSSEVIELLE :

- taxe de raccordement : 2 000 € H.T. pour 1 560 € H.T. actuellement pratiqués,
- tarif du m3 d'assainissement : 0,65 €, qui est déjà le tarif appliqué,
- maintien de la facturation semestrielle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la mise en place de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} juillet 2010.

PLAN D'ACCESSIBILITE DES HANDICAPES AUX VOIRIES ET ESPACES PUBLICS (PAVE)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose de définir et de mettre en place un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Tout ce qui concerne le public, et donc la voirie, doit être aménagé de façon à permettre l'accès aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire présente un modèle de plan établi par la commune de PONTACQ et indique que, selon le plan que notre commune aura élaboré, la Communauté de Communes du Miey de Béarn va étudier ce qu'il est possible de faire au niveau aménagements.

MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES A CARACTERE INCITATIF

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 (art. 46) fixe notamment comme objectif national la réduction de 7 % de la quantité de déchets ménagers produits par habitant sur 5 ans. Pour cela, les collectivités doivent « intégrer, dans un délai de 5 ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvement des déchets » pour financer le service d'élimination des déchets ménagers.

De plus, le Syndicat Mixte pour le traitement des déchets du bassin Est, auquel adhère la Communauté de Communes du Miey de Béarn, est en cours d'élaboration d'un Programme Local de Prévention de déchets qui répond aux objectifs du Grenelle. Ce programme, réalisé en lien avec tous les acteurs du territoire (intercommunalités, associations, entreprises) sera opérationnel en 2011.

Aussi, la Communauté de Communes du Miey de Béarn a confié au bureau d'étude SERVICE PUBLIC 2000 une étude d'opportunité pour remplacer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères à caractère incitatif. Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude conclut que le Miey de Béarn est un territoire bien adapté à l'instauration d'une redevance incitative.

Après avoir pris connaissance du dossier transmis par la Communauté de Communes, et avoir entendu le délégué du Conseil Municipal à la Commission « déchets ménagers » du Miey de Béarn, Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE favorablement** sur le principe de la mise en place d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères à caractère incitatif.

CONVENTION VOIRIE ENTRE LA COMMUNE ET LA C.C.M.B.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence voirie a été déléguée à la Communauté de Communes du Miey de Béarn (C.C.M.B.) et que le personnel communal est appelé à intervenir sur la voirie communautaire.

Aussi, afin de permettre aux agents communaux de réaliser des travaux de voirie liés à la sécurité et à la police et à l'entretien hydraulique, une convention doit être conclue entre la commune et la C.C.M.B.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA REGION DE LESCAR – BILAN DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la qualité de l'eau distribuée par le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Lescar en 2009.

Les informations données par Monsieur le Maire sur ce document n'appellent aucune observation particulière du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire connaître que ce bilan reste à la disposition du public au secrétariat de la Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2009.

SAFER

Monsieur le Maire indique qu'à chaque fois qu'a lieu une transaction foncière sur la commune, la SAFER nous en informe et nous demande d'en faire l'affichage en mairie, ce que nous avons fait récemment concernant la mise à la vente d'une parcelle agricole d'une superficie de 2 ha 78 a 08 ca.

Le propriétaire de cette parcelle a proposé la vente à plusieurs agriculteurs de la commune qui lui ont fait savoir qu'ils n'étaient pas intéressés.

Les élus rappellent alors le projet d'aménagement d'une zone verte qui peut très bien être réalisée sur cette parcelle. Aussi, un courrier adressé à la SAFER porte candidature de la commune à l'acquisition.

ACQUISITION D'UN APPAREIL POUR NETTOYER LES SOLS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, il est question de l'acquisition d'un appareil pour nettoyer les sols de la salle multi-activités.

Trois sociétés ont été sollicitées pour établir un devis qu'il présente ; il précise qu'ils portent tous sur le même appareil ; il s'agit de PAGES, ESPACE HYGIENE et AUTO DISTRIBUTION. L'assemblée décide de retenir la proposition la mieux disante, à savoir celle d'AUTO DISTRIBUTION pour 2 825 € H.T., remise comprise de 100 €.

BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2010 - RECTIFICATIF

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
DÉPENSES	788 471€	371 564 €
RECETTES	788 471€	371 564 €

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération du 8 avril 2010.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire indique que l'ouverture des plis relatifs aux travaux d'extension du groupe scolaire et de la cantine devrait avoir lieu jeudi ou vendredi prochain.

* La C.C.M.B. organise le samedi 12 juin 2010 à UZEIN une journée avec à la clé plusieurs animations à l'image du territoire, et notamment une course pédestre.

* L'agence Départementale du Numérique organise la 1^{ère} édition du séminaire E-administration64, le jeudi 10 juin 2010 à 14 H à l'UFR de Droit, à l'Université de Pau. Les élus y sont conviés.

* Le Festival Emmaüs se tiendra les 27 et 29 juillet prochains.

* L'association Histoire et Patrimoine adresse ses remerciements pour l'attribution d'une subvention.

* Monsieur le Maire indique qu'il assistera lundi 31 mai 2010 à une réunion à la crèche en vue de l'attribution de places.

* En vue des prochaines fêtes qui auront lieu du 4 au 6 juin prochains, il est programmé une entrevue avec le Bureau du Comité des Fêtes pour finaliser certains points.

* De même, les élus se retrouveront afin d'aborder la question du devenir des contrats du personnel de l'école qui se terminent début juillet 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures trente.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Eveline NOTTER

Jacques LOCATELLI

CHEVASSUT Catherine		KELLER Aurore	
COMTE Alain		LAZARO Brigitte	
DESPERBASQUE Eric		LOISEL Nathalie	
DEYROZE Patrick		MONIN Claudie	
ESTANGUET Thérèse		POURTAU Dominique	
HAURIE Jean-Philippe			